

LES HORAIRES DE LA MAIRIE

- Le lundi de 9h00 à 12h00
- Le jeudi de 9h00 à 12h00
- Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h30

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



TRAVAUX SUR VOIE PUBLIQUE

Tous les types de travaux sont soumis à une déclaration préalable auprès du service de l'urbanisme de la Mairie. De même, toute occupation du domaine public telle que : entrepôt de matériaux, mise en place d'une benne en vue de l'évacuation de gravats ou de déchets végétaux, mise en place d'un échafaudage, stationnement d'un camion en vue d'un déménagement, est soumise à autorisation du Maire.

L'accès des autres usagers et des riverains vers leurs habitations devra être respecté.

Une signalisation réglementaire devra être mise en place avant le début de l'évènement et devra être visible de jour comme de nuit sous peine de responsabilité du propriétaire en cas d'accident.

Les demandes doivent parvenir à la Mairie obligatoirement 15 jours avant la date prévue pour l'évènement sous peine de refus.

CENTRE DE LOISIRS : FÉVRIER 2022

Les inscriptions au centre de loisirs de Bretteville, pour les vacances de Février 2022, sont à effectuer du 3 au 26 janvier 2021, auprès de l'équipe d'animation ou auprès du secrétariat de la Mairie :

Equipe d'animation (responsable Mr POTTIER : 06.85.19.07.60 ou alshbrettevilleensaire@gmail.com / Mairie : 02.33.88.78.20 ou mairie.brettevilleensaire@orange.fr)

La facturation du centre de loisirs repose sur les inscriptions et non plus sur la présence des enfants.

FOOD TRUCK

- LA FRITE EN NORD tous les vendredis soir
- JUDOWEN PIZZA tous les jeudis soir



- ✓ Le Mot du Maire
- ✓ Informations diverses

Page 1
Page 2 à 4

Le mot du maire

Partager et informer.

De par mes fonctions de tuteur et de formateur durant ma vie professionnelle, j'ai gardé ce besoin de partager mes connaissances et mes expériences.

En rédigeant le mot du Maire sur le 4 pages, je partage avec la population le quotidien de ma fonction. Loin de moi l'idée de me plaindre, la fonction que j'occupe est passionnante dans le sens le plus noble du terme.

J'ai rencontré et discuté avec des habitants de Bretteville, je les ai écoutés, cet éditorial n'est pas le miroir de mes états d'âme.

Je reste factuel sur les sujets que j'aborde concernant la vie communale.

Début décembre nous avons participé au Téléthon, le 10 s'allumeront les illuminations autour de l'école avec le marché de Noël, un repas rassemblera les élus le 17 à la cantine avec les enfants et la présence fortement souhaitée du Père Noël.

Je dois aussi encore parler du Covid19, la pandémie continue, nous devons encore gérer cette crise durant un temps certain. Nous sommes soumis aux directives de la Préfecture.

Soyez prudents au quotidien en respectant les gestes barrières, pour que les fêtes de fin d'année soient une parenthèse heureuse pour tous.

Je vous souhaite le meilleur pour vous et vos proches à l'aube de 2022.

Je suis disponible pour vous rencontrer, les rendez-vous seront pris par le secrétariat de la Mairie en fonction de mon agenda.

Jean Paul MAZE



Site internet : www.bretteville50110.fr

Facebook : Mairie de Bretteville – 50110



Panneau Pocket : Bretteville



URGENCES ÉLECTRICITÉ (EDF)

09.72.67.50.50

URGENCES GAZ

08.00.47.33.33



URGENCES/ASTREINTES EAU

02.33.08.26.87 ou 02.33.08.27.06

En dehors des heures d'ouverture : 06.29.92.74.67

INFORMATIONS DIVERSES

TARIFS COMMUNAUX 2022 : Service périscolaire

A compter du 1^{er} janvier 2022, avec le quotient familial, en fonction de vos ressources, vous pourrez bénéficier de tarifs réduits sur le service de garderie périscolaire.

Le quotient familial permet de déterminer le montant des tarifs qui vous seront appliqués dans le cadre de prestation municipale.

Le quotient familial appliqué par la commune est celui délivré par la Caisse d'Allocation Familiales (CAF). Pour les non allocataires de la CAF, il est calculé sur les bases du quotient CAF par le secrétariat général de la Mairie.

Etabli selon des modalités identiques pour tous, il garantit l'égalité entre usagers en tenant compte des ressources et du nombre de parts.

Que faire pour établir votre quotient ?

1) Vous êtes allocataire de la Caisse d'Allocation Familiales

Votre dernière attestation CAF comporte les indications suivantes :

- Votre numéro d'allocataire
- Votre quotient familial

Ces deux informations sont indispensables pour la Mairie afin d'établir les tarifs de vos prestations.

2) Vous n'êtes pas allocataire de la Caisse d'Allocation Familiales

Votre quotient sera calculé par le secrétariat général de la Mairie sur le mode de calcul de la Caisse d'Allocation Familiales selon les modalités suivantes : ressources mensuelles nettes imposables + prestations actuelles CAF divisé par le nombre de parts.

Documents à fournir :

- Votre dernier avis d'imposition
- Pour chaque adulte : le dernier bulletin de salaire, ou une attestation de pôle emploi, ou un justificatif de pension de retraite, ou un justificatif de pension versée ou reçue, ou autres justificatifs de ressources
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, attestation de propriété, certificat d'hébergement)
- Le livret de famille ou actes de naissance



Tarifs 2022 (délibération du conseil municipal du 25 novembre 2021)

GARDERIE PÉRISCOLAIRE	
Tarifs à la demi-heure	
Quotient familial	Périscolaire matin et soir
QF < 510 €	1 enfant : 0.25 € 2 enfants : 0.20 € 3 enfants et plus : 0.15 €
511 € < QF < 620 €	1 enfant : 0.40 € 2 enfants : 0.30 € 3 enfants et plus : 0.20 €
621 € < QF	1 enfant : 1.0 € 2 enfants : 0.80 € 3 enfants et plus : 0.60 €

DES COLIS GOURMANDS POUR LES AÎNÉS

Chaque année, la commune organise un temps convivial pour les aînés autour d'un repas (le repas des aînés a eu lieu le 24/10/2021). Dans un même temps, le Centre Communal d'Action Sociale propose un colis pour les seniors qui ne peuvent se rendre au repas (pour cause de maladie, ...).

Le colis est élaboré avec des spécialités locales.

Ainsi, les colis vont être distribués d'ici mi-décembre au domicile des personnes âgées par les conseillers municipaux ou les membres du CCAS. Leurs distributions restent un moment de convivialité et de lien social essentiel avec nos aînés, surtout en cette période complexe.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX ET D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE SUR RD116 AU BECQUET DE TOURLAVILLE

La ville de Cherbourg-en-Cotentin va prochainement réaliser des travaux de mise en accessibilité et d'enfouissement de réseaux sur la rue Maxime Laubeuf (commune déléguée de Tourlaville). La portion de la rue Laubeuf située entre la rue du Becquet et la rue des Couplets sera coupée à la circulation en journée (entre 8h30 et 17h00). La circulation sera rétablie en soirée et le matin avant 8h30 pour permettre les livraisons et le passage des cars scolaires.

Compte tenu de la situation géographique de ce chantier, la mise en place d'une déviation importante est nécessaire, en particulier pour les véhicules PL qui ne peuvent emprunter les voies à forte pente.

Les habitants de Bretteville seront impactés dans leurs déplacements vers et depuis Cherbourg-en-Cotentin. Vous trouverez ci-dessous le plan des déviations qui seront mises en place.

Calendrier prévu :

Démarrage le 10 janvier 2022 / Fin des travaux le 8 avril 2022

